

Assemblée générale du lundi 16 septembre 2024
Conseil Local FCPE Collège Bauchant (APE Bauchant)

Début de séance 18h

Présentation de l'équipe actuelle et tour de table et de salle

Notre bureau est composé de :

- Présidente : Madame Braud Béatrice
- Vice-Présidente : Madame Herry Emmanuelle
- Secrétaire : Madame Lhomme Sarah
- Secrétaire Adjoint : Monsieur Bonnin Pierre
- Trésorière : Madame Aubry Christelle
- Trésorière Adjointe : Madame Briand Hoéla

Cette année nous étions une équipe de 20 personnes.

Le poste de présidente est à pourvoir, les autres membres souhaitent rester à leur poste.

I/ Qui sommes-nous ?

Présentation de la FCPE

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire y compris dans les établissements français à l'étranger.

Ce n'est ni un syndicat, ni un parti politique mais un vaste réseau de parents d'élèves adhérents et élus dans les écoles maternelles, élémentaires, les collèges et les lycées de l'enseignement public. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. La FCPE est une force de proposition et joue un rôle de contre-pouvoir. Quelque 1 300 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires.

La base, c'est le conseil local, c'est vous

Il regroupe les adhérents à la FCPE d'une même école (ou groupe scolaire) et/ou d'un même établissement (collège, lycée), ou d'une même commune. Ouvert à tous, il permet aux parents de se rencontrer, de s'informer, d'échanger, de remplir leur rôle au sein de la communauté éducative.

Le bureau du conseil local FCPE (un président, un secrétaire et un trésorier) anime les réunions, prépare les élections, coordonne les actions. Il est en relation directe avec le directeur d'école ou le chef d'établissement, les parents d'élèves, les enseignants, l'inspection de l'éducation nationale.

Le conseil local a des contacts réguliers avec le CDPE. Il l'informe de ses actions, lui transmet son bilan. Il y a presque 50 conseils locaux FCPE en Indre-et-Loire.

Le Conseil Départemental des Parents d'Elèves,

Le conseil départemental de parents d'élèves (CDPE) rassemble les conseils locaux du département. Il coordonne leurs actions et porte leurs revendications auprès des instances départementales. Il fait le lien entre la fédération nationale et les conseils locaux, et réciproquement.

Le Comité Régional

Il s'agit d'une structure de coordination des CDPE d'une même région pour les questions qui relèvent de la compétence des régions, en particulier les lycées. Le comité régional Centre - Val de Loire est donc l'interlocuteur de la Région et du Rectorat. Il a ses propres ressources financières. La FCPE 37 est membre de droit de ce comité régional.

La FCPE Nationale

La Fédération nationale des conseils des parents d'élèves de l'école publique **fédère, coordonne et soutient** tous les Conseils départementaux de Métropole et d'outre-mer. Elle offre à ses adhérents une information documentée et régulière.

Elle représente la FCPE au niveau du ministère de l'Éducation nationale, des différentes instances éducatives nationales et des pouvoirs publics.

II/ Les formations proposées aux parents adhérents par la FCPE 37

Dans la continuité des années précédentes, la FCPE 37 vous propose des formations principalement organisées en format dématérialisé. Ces formations dématérialisées sont depuis 2 ans mutualisées avec la FCPE Région Centre.

Formations : Fonctionnement d'un conseil local et élections des parents d'élèves, PrimOT (ENT 1^{er} degré), conseil d'école, conseil de classe, conseil d'administration, conseil de discipline, dotation horaire globale, Parcoursup, Affelnet, commission d'appel.

Année 2024/2025 :

- 1 Fonctionnement d'un conseil local et les élections des parents d'élèves (28/09/24 à 14h en présentiel dans les locaux de la Fcpe 37 à Tours)
- 2 PrimOT (ENT 1^{er} degré) en septembre 2024
- 3 Conseil d'école début octobre 2024
- 4 Conseil d'administration collège et lycée le 4 nov 2024
- 5 Conseil de classe mi-novembre 2024
- 6 Conseil de discipline mi-décembre 2024
- 7 DHG mi-janvier 2025
- 8 Parcoursup fin-janvier 2025
- 9 **Affelnet**
- 10 Commission d'appel juin 2025

Les dates des formations vous seront communiquées environ 1 mois avant la date retenue. Un lien spécifique à chaque formation vous sera adressé pour vous y inscrire.

Nous vous incitons à solliciter vos adhérents pour y participer

N'oubliez pas de vous inscrire

Des formations gratuites en ligne pour les adhérents FCPE sont également disponibles sur :

<https://jaimemonecolepublique.fr/>

La FCPE nationale propose également des classes virtuelles et des webinaires tout au long de l'année pour vous informer et vous accompagner

III/ Comment nous travaillons :

- **Entre nous, au sein de l'équipe de Château-Renault**, nous échangeons essentiellement par mail, par vidéo pendant le confinement et par Whatsapp pour avoir des discussions directes avec comme objectif l'intérêt des enfants.

Nous échangeons avant chaque CA pour préparer les questions à poser le jour J.

- **Vis-à-vis de la communauté éducative**, nous communiquons
 - **Avec les enseignants** : pour les fournitures scolaires et pendant le CA (motions).
 - **Avec le collège** : nous intervenons surtout par téléphone, voir par mail, pour tous les sujets qui intéressent la vie des jeunes (emploi du temps ; cantine ; encadrement...).
 - **Avec le Rectorat ou le DASEN** si nécessaire, par courrier ou par mail.
- **Vers les parents**, nous les **informons** sur la vie du collège et nous **participons activement, en leur nom**, aux différentes commissions et aux conseils de classe.

IV/ Les conseils de classe :

Tous les parents adhérents FCPE, qu'ils soient membres du bureau ou non, **participent aux conseils de classe de leur(s) enfant(s)**.

Deux parents maximum (toutes associations confondues) peuvent assister à un conseil de classe. Le parent d'élève délégué contacte les parents par l'intermédiaire d'un questionnaire (fourni par notre association). Une synthèse des réponses sera présentée au début du conseil de classe lorsque la parole est donnée aux parents d'élèves. Si une information personnelle lui est remontée sur un élève en particulier, le parent délégué transmet cette information au professeur principal de la classe.

Pendant le conseil, il écoute et note chaque appréciation des professeurs. Il assiste « au cas par cas », et n'est pas tenu de sortir de la salle lorsque le cas de son enfant est abordé. Il est à noter que toutes les informations sont confidentielles et que le parent délégué ne doit pas diffuser d'information personnelle : il note pour chaque élève l'appréciation générale et la mention éventuelle qu'il pourra partager uniquement avec le parent de l'élève concerné, si la demande lui était faite. Il évite de s'étendre sur le cas de son propre enfant. Un problème avec un professeur n'est pas abordé en conseil de classe, mais est discuté avec les membres de l'association pour définir quelle est la meilleure marche à suivre pour agir. Il intervient sur des problèmes généraux.

A l'issue du conseil de classe, il rédige le compte-rendu en accord avec l'autre parent présent : il détaille l'ambiance générale, les appréciations sur la classe des professeurs présents, les informations remontées par les parents et les élèves délégués, les résultats généraux de la classe. Il envoie ensuite le document au collège par mél dans les 48 heures qui suivent le conseil. Le collège se charge ensuite de la diffusion auprès des familles.

V/ Les différentes commissions

- **Le Conseil d'Administration**

Le conseil d'administration est l'assemblée qui prend les décisions importantes de l'organisation de l'établissement. Il est composé notamment de membres de l'établissement et de représentants élus (des personnels de l'établissement, d'élèves et de parents d'élèves). Il se réunit au moins 3 fois par an pour adopter des décisions ou donner son avis sur des sujets particuliers.

- La commission éducative
La commission éducative examine la situation d'un élève qui ne respecte pas ses obligations scolaires ou qui a un comportement inadapté. La commission propose alors des mesures éducatives.
- Le Conseil de discipline
Le chef d'établissement engage une procédure disciplinaire lorsqu'un élève commet des violences ou un acte grave.
- **Le CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté)**
Le CESC contribue à l'éducation à la santé, à la sexualité, à la prévention des conduites à risques, l'éducation à la citoyenneté, prépare un plan de prévention de la violence, propose des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion.
- Le CHS (La commission hygiène et sécurité)
Contribue à la réflexion du CA sur les questions d'hygiène et de sécurité (sécurité des personnes et des usagers).
- La restauration scolaire :
Tout parent adhérent à une association de parent d'élèves peut assister à la réunion de la restauration scolaire (toutes les 5 semaines de 15h à 17h).

VI/ Nos actions passées :

- Participations aux conseils de classe.
- Présence assidue au Conseil d'Administration et autres commissions.
- Proposition d'achat de fournitures scolaires à tous les élèves en juin 2025.
- Don de 127 livres répartis dans les classes pour soutenir le quart d'heure lecture.
- Achat de jeux pour le foyer (FSE).
- Représentation en novembre 2021 de la troupe de théâtre « Avant je voulais changer le monde » pour un spectacle gratuit sur les thèmes de l'amour, le handicap, l'altérité....
- Achat de matériel pour l'infirmerie cette année, ainsi qu'un don au FSE et à l'AS
- Achat de serviettes hygiéniques afin de remplir les distributeurs des toilettes

VII/ Nos projets :

- Travailler en concertation avec le collège pendant les conseils de classe et les différentes commissions.
- Reconduire l'achat de fournitures scolaires pour tous en juin 2025.
- Continuer de soutenir le quart d'heure lecture.
- Projet pédagogique : à travailler ensemble

VIII/ Les finances :

La FCPE est une association nationale, mais la nôtre dépend de la FCPE 37 (de l'Indre et Loire). Si vous voulez y adhérer, il faudra payer une cotisation de 10€ la première année et de 17€ les années suivantes.

Cet argent permet à la FCPE 37 de :

- subventionner les manifestations des FCPE locaux
- de payer les assurances
- de proposer des ateliers forum, des conférences, des formations et nous renseigne énormément sur nos droits.

Bilan financier du conseil local solde du compte excédentaire.

IX/ INFORMATIONS POUR TOUS LES PARENTS :

Les informations qui suivent sont importantes. N'hésitez pas à les diffuser autour de vous auprès des autres parents.

- Dossier de bourse :

Même si vous dépassez le plafond, vous pouvez vous inscrire par internet, votre dossier sera étudié tous les ans. Une nouveauté cette année : si vous avez accepté lors de l'inscription de votre enfant, vos droits à la bourse seront automatiquement examinés.

- Le fond social :
 - Le fond social pour les cantines

Le fond social pour les cantines est une aide qui concerne les collèges et les lycées et permet une exonération d'une partie voire de la totalité des frais de demi-pension.

- Fonds sociaux lycéen ou collégien

Le fond social est une aide destinée aux familles ayant des difficultés à faire face aux dépenses de scolarité et de vie scolaire de leur enfant. Il peut s'agir de tout ou une partie des frais d'internat, de demi-pension, de transport, de sorties scolaires, d'achat de matériels de sport ou de fournitures et manuels scolaires. Cette aide exceptionnelle est accordée sur dossier par le chef établissement.

Le fonds social vous permet de faire face à des dépenses de scolarité ou la vie scolaire.

Il peut s'agir notamment des dépenses suivantes :

- Transport et sorties scolaires
- Soins de l'enfant (soins bucco-dentaires, achat de lunettes, d'appareils auditifs, etc.)
- Vêtements de travail
- Équipements professionnels ou sportifs
- Manuels ou fournitures scolaires

Le dossier est à remplir au secrétariat du collège.

Nous vous remercions de votre futur engagement pour travailler ensemble dans l'intérêt de tous les élèves.

X/ Conclusion Pourquoi adhérer à la Fcpe ?

1 Pour ne pas rester des parents isolés, ne représentant qu'eux-mêmes.

- 2 Pour disposer de toute l'information et de son analyse ; pour suivre des formations qui permettent d'être efficaces partout où nous représentons les parents d'élèves.
- 3 Adhérer et militer dans une fédération nationale, c'est **se donner les moyens d'agir collectivement pour l'ensemble des élèves** au sein d'une structure reconnue.
- 4 Pour bénéficier de la représentativité de la FCPE qui siège au niveau national, régional ou départemental dans de nombreuses instances de l'éducation nationale **où seules les fédérations sont présentes.**
- 5 Pour pouvoir être, en cas de besoin, soutenu et accompagné dans ses démarches vis-à-vis de l'école ou de l'établissement de son enfant, de la mairie, de l'inspection académique, du rectorat ...
- 6 Pour rejoindre la plus importante Fédération de parents d'élèves, la plus représentative et majoritaire en Indre-et-Loire aux élections.
- 7 Pour rejoindre près de 1000 familles adhérentes tourangelles, regroupées au sein d'une cinquantaine de Conseils locaux. Pour rejoindre les 150 000 adhérents en France, les 40 000 parents élus aux conseils d'école et d'administration.
- 8 Pour renforcer la plus importante Fédération de Parents d'Élèves des Écoles Publiques. Pour vous exprimer sur les grands choix de société concernant l'éducation.
- 9 Parce qu'elle vous donne le moyen, par sa force, de faire valoir vos idées et parce qu'elle a des idées proches des vôtres.
- 10 Parce qu'à tous les niveaux, elle est consultée pour tout ce qui concerne les enfants et les jeunes.

L'adhésion se fait « en ligne » ou « en format papier »

La FCPE une association reconnue d'utilité publique par l'Etat, la cotisation hors abonnement « Revue des Parents » ou les dons, **sont donc déductibles des impôts à hauteur de 66 % du montant : le CDPE délivre un reçu fiscal chaque année.**

Exemple : une adhésion de 17 € permet de déduire 11,22 € de vos impôts. L'adhésion vous revient donc à 5,78 €.

Avec l'adhésion, chaque adhérent bénéficie d'une assurance qui couvre l'occupation des locaux prêtés, les déplacements lors des réunions (conseil d'école, de classe, d'administration, rectorat ...) et les actions militantes en général.

Nous rappelons l'importance de **l'adhésion** :

- 1 pour le fonctionnement et la pérennité de notre association,
- 2 elle participe au financement du secrétariat, des formations, des actions, **du matériel militant distribué gratuitement aux conseils locaux**
- 3 elle assure une autonomie financière qui garantit notre indépendance. Elle permet d'avoir un service de documentation et de pouvoir ester en justice le cas échéant.

Privilégier l'adhésion Fcpe en ligne : <https://www.fcpe-adhesion.fr/037/adhesion>

XI/ Elections du nouveau bureau

- Présidente : Madame Bineau Christelle
- Vice-Présidente : Madame Herry Emmanuelle

- Secrétaire : Madame Lhomme Sarah
- Secrétaire Adjoint : Monsieur Bonnin Pierre
- Trésorière : Madame Aubry Christelle
- Trésorière Adjointe : Madame Briand Hoéla

Bureau voté à l'unanimité

Fin de la séance à 19h15

